

JUIL. 26



DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

républicains
et ultramarins progressistes
du groupe GDR



« Justice sociale et lutte contre le dérèglement climatique sont indissociables »

Faute d'avoir fait en temps utile les efforts d'adaptation nécessaires, la France subit de plein fouet les conséquences d'une vague de chaleur inédite. Il ne suffit pas de le reconnaître, comme quelques uns au gouvernement. Encore fallait-il se donner les moyens budgétaires d'agir de manière résolue en faveur de la rénovation thermique et l'équipement des logements, de nos écoles et de nos hôpitaux.

Le constat est implacable : depuis bientôt 10 ans le Président de la République et ses soutiens ont fait

de l'écologie et de la lutte contre le réchauffement climatique de simples variables d'ajustement budgétaires.

Un des exemples le plus frappant de ce contresens politique est sans doute la division par quatre des crédits du Fonds Vert destiné notamment à la rénovation thermique des écoles et de tous les bâtiments communaux.

Cet épisode caniculaire démontre aussi deux choses. D'une part, ce sont les plus démunis qui en sont les premières victimes. De l'autre,

il révèle la terrible hypocrisie de l'extrême droite qui s'affiche en sauveur mais s'oppose systématiquement aux mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plus que jamais, nous sommes convaincus que la justice sociale et la lutte contre le dérèglement climatique sont indissociables et imposent une toute autre ambition politique.

Julien Brugerolles,
député du Puy-de-Dôme

JUSTICE CRIMINELLE : LA PRIORITÉ, CE SONT LES MOYENS



Elsa FAUCILLON

Vous estimez que ce projet de loi ne répond pas à la crise que traverse la justice. Pourquoi ?

C'est précisément au moment où la réalité d'une justice à bout de souffle éclate aux yeux de tous les Français que le gouvernement nous présente un projet de loi intitulé « Justice criminelle et respect des victimes ». Le titre est ambitieux. Mais le texte ne répond pas à la crise que traverse notre justice. Ce projet de loi a d'ailleurs été rejeté en commission. Nous travaillerons à ce qu'il soit profondément retravaillé dans

l'Hémicycle, ou dans le cas contraire, qu'il soit une nouvelle fois écarté. Pourquoi ? Parce que ce projet de loi repose sur un diagnostic erroné. Le gouvernement considère que si la justice est trop lente, c'est parce que les procédures seraient trop lourdes. Nous considérons, au contraire, qu'elle est trop lente parce que l'État ne lui donne plus les moyens d'accomplir correctement sa mission. La seule réponse du gouvernement consiste à adapter les règles aux pénuries qu'il entretient.

la suite →

DES TEXTES DIFFÉRENTS, UNE MÊME EXIGENCE DE SOLIDARITÉ

Bilan de notre niche parlementaire 2026

Notre journée d'initiative parlementaire a été guidée par une même ambition : répondre à des urgences sociales, industrielles et démocratiques par des mesures concrètes au service de l'intérêt général. Deux de nos propositions ont été adoptées. D'autres, faute de temps, n'ont pas pu être examinées, mais nous continuerons à les défendre.

ARCELORMITTAL : UN PAS DE PLUS VERS LA NATIONALISATION

Notre niche a débuté par un signal fort en faveur des travailleuses et travailleurs de la sidérurgie : l'adoption, en deuxième lecture, de la proposition de loi visant à nationaliser ArcelorMittal France. Ce vote est l'aboutissement du combat mené depuis des années par les salariés et leurs organisations syndicales. Il affirme une conviction forte : la nationalisation est aujourd'hui le seul moyen de sauver la filière française de l'acier. En vingt ans, la France a perdu la moitié des emplois de la sidérurgie et plus de 40 % de sa production d'acier. Cette désindustrialisation menace notre souveraineté, nos emplois et notre capacité à mener la transition écologique. Parce que l'acier est un secteur stratégique, seule une maîtrise publique permettra de préserver durablement les sites industriels, les savoir-faire et les investissements nécessaires à leur décarbonation. Par ce vote, l'Assemblée nationale fait le choix de l'intérêt général. Nous appelons désormais le Gouvernement à engager sans délai la procédure accélérée afin que cette proposition de loi puisse aboutir.

UNE VICTOIRE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Notre niche parlementaire s'est poursuivie avec l'adoption de notre proposition de loi visant à indexer les bourses étudiantes sur l'inflation et à les verser sur 12 mois. Ce vote envoie un message clair : la précarité étudiante n'est pas une fatalité. Aujourd'hui, deux étudiants sur trois

déclarent avoir déjà sauté un repas faute de moyens, et un étudiant sur trois dispose de moins de 100 euros par mois après le paiement de son loyer. Face à cette urgence sociale, notre texte apporte deux réponses concrètes : l'indexation des bourses sur l'inflation, afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants, et leur versement pendant les mois de juillet et d'août, pour couvrir des dépenses qui, elles, ne s'interrompent pas durant l'été. Ces mesures ne suffiront pas à elles seules à mettre fin à la précarité étudiante, mais elles constituent une première avancée indispensable pour permettre à chacun d'étudier dans des conditions dignes.

humanitaire sans précédent, nous avons appelé le gouvernement à agir en faveur de la levée du blocus, à renforcer la coopération avec les autorités cubaines et à porter une voix forte dans les instances internationales. Malheureusement, le temps imparti à notre journée d'initiative ne nous a pas permis d'aller au terme de l'examen de cette résolution. Nous continuerons à porter ce combat pour une France fidèle au droit international et à sa tradition d'indépendance diplomatique.

D'autres textes inscrits à l'ordre du jour de notre niche n'ont pu être examinés faute de temps.



AGIR POUR METTRE FIN AU BLOCUS DE CUBA

Notre niche parlementaire a également été l'occasion de défendre une proposition de résolution appelant la France à agir avec détermination contre le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis au peuple cubain. Face au renforcement des sanctions américaines, qui plongent Cuba dans une crise

Parmi eux figuraient une proposition de loi visant à renforcer la sécurité et la protection des mineurs en formation professionnelle, ainsi qu'une autre instaurant une présomption d'utilisation des contenus culturels par les fournisseurs d'intelligence artificielle. ♦

Lire les interventions



Quelles sont les dispositions qui vous inquiètent le plus dans ce texte ?

On l'a vu avec la procédure de jugement des crimes reconnus, ce « plaider-coupable criminel » qui a suscité une opposition massive des magistrats, des avocats et du monde judiciaire. Le gouvernement a finalement annoncé son retrait. Mais si cette procédure disparaît aujourd'hui, c'est seulement parce qu'elle est devenue politiquement impossible à défendre. Mais elle reviendra.

En réalité, ce projet de loi ne traite jamais la cause des retards. Il en traite seulement les conséquences. L'article 7 en est l'illustration parfaite. Le gouvernement réduit drastiquement les délais pour soulever des nullités de procédure, reprenant à son compte le discours populiste de l'extrême droite qui laisse entendre que les droits de la défense ralentiraient la justice. C'est faux. Les procédures ne prennent pas des mois parce que les avocats

déposent leurs conclusions trop tard mais parce que les juridictions manquent de magistrats et de greffiers pour les examiner.

L'article 9 procède de la même logique. Aujourd'hui, lorsqu'un juge ne statue pas dans les délais prévus par la loi sur une détention provisoire, cette violation produit un effet juridique : la remise en liberté. Le gouvernement choisit de faire disparaître cette conséquence. Et cela intervient alors que nos prisons atteignent un niveau de surpopulation inédit : plus de 88 600 personnes détenues pour moins de 63 000 places au 1er mai 2026. Ce texte renforce également les cours criminelles départementales, auxquelles notre groupe s'est toujours opposé.

Quelle est, selon vous, la véritable priorité pour améliorer le fonctionnement de la justice ?

Nous n'avons de cesse de le ré-

péter : le véritable scandale n'est pas dans les procédures, il est dans les moyens. Il est temps de nous entendre. Les chiffres, le gouvernement les connaît pourtant. La France compte seulement 11,6 magistrats du siège pour 100 000 habitants, contre une médiane de 17,6 dans les autres pays du Conseil de l'Europe. Pour les procureurs, l'écart est encore plus important.

Les victimes évoluent dans un système public qui manque de magistrats, de greffiers, d'enquêteurs, de professionnels de la protection de l'enfance et de moyens pour agir à temps. La justice a besoin que la République investisse enfin dans celles et ceux qui la rendent chaque jour. C'est ce choix que le gouvernement refuse de faire. ♦

#EN BREF

FERMETURES DE CLASSES

Dans un contexte marqué par l'aggravation des inégalités scolaires et un manque chronique de moyens, la baisse démographique devrait être l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage, non de poursuivre une politique de suppressions de postes et de fermetures de classes. Une problématique à laquelle tous les territoires, ruraux comme urbains, sont confrontés. Stéphane Peu a réclamé au gouvernement un moratoire sur les fermetures de classes et les suppressions de postes lors des questions au gouvernement du 26 mai.

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

Sous couvert d'actualiser la loi de programmation militaire, le gouvernement engage la France dans une logique durable de préparation à la guerre. Augmentation massive des crédits militaires, extension des

pouvoirs de l'État, recul des garanties démocratiques et absence de véritable stratégie d'autonomie industrielle : le 1^{er} juillet, par la voix d'Edouard Bénard, nous nous sommes opposés à un texte qui organise une économie et une société de guerre plutôt qu'il ne renforce la souveraineté nationale.



RÉFORMER LE SPORT SANS TOUCHER AU FOOTBALL-BUSINESS ?

Présentée comme une réponse à la crise du football professionnel, la proposition de loi que nous avons examinée le 29 juin ne s'attaque pourtant pas aux causes profondes

des difficultés que traverse ce modèle. Si certaines mesures vont dans le bon sens a estimé Soumya Bourouaha elles demeurent largement insuffisantes pour remettre en cause les logiques du football-business, qui fragilisent les clubs, les supporters et les territoires.

DÉREMBOURSEMENT DES SOINS

Depuis le 1^{er} mars, le Gouvernement a augmenté les forfaits hospitaliers et prévoit désormais de relever les tickets modérateurs. Si les complémentaires santé prendront en charge une partie de ces hausses, elles les répercuteront mécaniquement sur le coût des cotisations. Ce sont donc bien les assurés qui supporteront la facture. Le 1^{er} juillet, Yannick Monnet a demandé au gouvernement de renoncer à la hausse de tickets modérateurs prévue dès cet été arguant qu'elle provoquera nécessairement un risque accru de renoncement aux soins.

#EN BREF

FIN DE VIE : UNE TROISIÈME LECTURE DÉCISIVE



Il y a un peu plus d'un an, en avril 2025, nous commençons l'examen de la proposition de loi créant un droit à l'aide à mourir, après un premier débat interrompu en 2024 par la dissolution de l'Assemblée nationale. Depuis, nous avons écouté, douté, confronté nos convictions, sans jamais perdre de vue l'essentiel : les personnes malades, leurs souffrances, leur liberté, leur dignité. Naturellement, ce texte suscite des inquiétudes. Elles se sont exprimées avec sincérité, y compris au sein de notre groupe. Ces craintes sont légitimes et nous ont conduits à renforcer le texte à chaque étape de son examen. L'aide à mourir ne sera ouverte qu'aux personnes atteintes d'une

affection grave et incurable, dont le pronostic vital est engagé, en phase avancée ou terminale de la maladie, et confrontées à des souffrances physiques réfractaires aux traitements ou devenues insupportables. Cette demande ne reposera pas sur l'appréciation d'un seul médecin. Elle sera examinée dans un cadre collégial et pluriprofessionnel. Aucun soignant ne sera contraint de participer à cette démarche grâce à la clause de conscience prévue par le texte. Nous l'avons également largement rappelé au cours de nos débats, soins palliatifs et aide à mourir répondent à des situations différentes et doivent continuer à progresser ensemble. L'un ne peut jamais servir de prétexte pour renoncer à l'autre.

Au sein de notre groupe, le texte a été appréhendé de manière différente par chacun d'entre nous. Ce 30 juin, certains ont voté pour, d'autres contre ou se sont abstenus. Le texte a été adopté en troisième lecture. Il reviendra le 15 juillet à l'Assemblée pour un vote définitif.

JUILLET 2026 - PROTECTION DE L'ENFANCE

Un projet de loi sur la protection des enfants a été examiné la semaine par une commission spéciale à l'Assemblée nationale. Il prétend mieux protéger les mineurs des violences et a été enrichi de mesures promises par le gouvernement après le meurtre de la collégienne Lyhanna. Ce texte se veut aussi une réponse aux nombreuses affaires dans le péricolaire, notamment à Paris où 52 animateurs ont été suspendus pour «suspicion de violences sexuelles ou sexistes».

SUSPENSION DES TRAVAUX

Comme chaque année, l'Assemblée suspendra ses travaux à l'issue de l'examen de l'ensemble des textes figurant au décret du 15 juin 2026 portant convocation du Parlement en session extraordinaire. De la même façon, avant la reprise en session ordinaire le 1^{er} octobre, le Parlement sera convoqué en session extraordinaire la 3^{ème} ou la 4^{ème} semaine de septembre. La proposition de loi dite intégrale contre les violences sexistes et sexuelles pourrait être examinée à ce moment-là.

Nous rejoindre



126, rue de l'Université
75007 Paris



01 40 63 60 81

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

NOS DÉPUTÉ.E.S ET PARTENAIRES

Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis
Coprésident



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime

Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Julien BRUGEROLLES
député du Puy-de-Dôme

Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime

Yannick MONNET
député de l'Allier



Nicolas SANSU
député du Cher

Emmanuel MAUREL (GRS)
député du Val d'Oise

EMELINE K/BIDI
députée de la Réunion
Coprésidente

JEAN-VICTOR CASTOR
député de Guyane

Karine LEBON
députée de la Réunion

FRÉDÉRIC MAILLOT
député de la Réunion

Marcellin NADEAU
député de la Martinique

Mereana REID ARBELOT
députée de Polynésie

Davy RIMANE
député de Guyane

Emmanuel TJIBAOU
député de Nouvelle-Calédonie

S'abonner à l'infolettre



Nous suivre !

